

Tarifs applicables au 15/03/2024

TRANSACTION HABITATION*

De 0 à 59 999 €	4 000 €	De 220 000 à 239 999 €	15 000 €
De 60 000 à 69 999 €	5 000 €	De 240 000 à 259 999 €	16 000 €
De 70 000 à 79 999 €	6 000 €	De 260 000 à 279 999 €	17 000 €
De 80 000 à 89 999 €	7 000 €	De 280 000 à 299 999 €	18 000 €
De 90 000 à 99 999 €	8 000 €	De 300 000 à 319 999 €	19 000 €
De 100 000 à 119 999 €	9 000 €	De 320 000 à 339 999 €	20 000 €
De 120 000 à 139 999 €	10 000 €	De 340 000 à 359 999 €	21 000 €
De 140 000 à 159 999 €	11 000 €	De 360 000 à 379 999 €	22 000 €
De 160 000 à 179 999 €	12 000 €	De 380 000 à 399 999 €	23 000 €
De 180 000 à 199 999 €	13 000 €	De 400 000 à 499 999 €	24 000 €
De 200 000 à 219 999 €	14 000 €	500 000 € et plus	5% du prix de vente

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX*

Murs Commerciaux	10 % TTC sur prix de vente maximum
Fonds de Commerce	10 % TTC sur prix de vente maximum

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS

LOCATION

HABITATION

Le montant TTC **demeure inférieur ou égal** à un plafond par mètre carré de surface habitable.

Sont dus à la signature du bail :

8 € TTC maximum/m² de surface habitable à la charge du locataire. 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

Sont dus à la rédaction de l'état des lieux :

3 € TTC maximum/m² de surface habitable à la charge du locataire 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur.

NB : le partage des frais d'état des lieux ne concerne que l'état des lieux d'entrée.

En outre, des honoraires libres peuvent être demandés exclusivement au bailleur pour Négociation et Entremise.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Sont dus à la signature du bail :

2 mois de loyer Hors Taxes à la charge du preneur.

En outre, des honoraires libres peuvent être demandés exclusivement au bailleur pour Négociation et Entremise.

*Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).